

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 24 janvier 2020	N° 2020-61

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00

M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 janvier 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission rayonnement et équipements métropolitains	N° 2020-61

Bordeaux - Championnat de France Fleuret élite - Bordeaux étudiants club (BEC) Escrime - Action spécifique - Décision - Autorisation - Convention

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. Présentation de la manifestation

Les prochains championnats de France Fleuret se dérouleront les 18 et 19 avril 2020 dans l'enceinte de la patinoire Mériadeck à Bordeaux.

Cet évènement, dont l'organisation sera assurée par la section Escrime du Bordeaux Etudiants Club (BEC), sera l'occasion d'accueillir sur le territoire de la métropole les meilleurs escrimeurs français (hommes et femmes) qui s'affronteront sur les compétitions en individuel et équipe avec notamment la présence des sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Tokyo.

Les équipes de clubs verront s'affronter les meilleurs athlètes et le BEC Escrime (Top 6 national par équipe chez les femmes) sera également représenté. Le déroulé prévisionnel des deux journées, dont l'accès sera gratuit, est envisagé comme suit :

- le samedi 18/04 : championnats de France par Equipe Féminin et Masculin Nationale 1, 2 et 3,
- le dimanche 19/04 : championnats de France Individuel Féminin et Masculin Nationale 1,2 et 3.

En partenariat avec la Ligue d'Escrime de la Nouvelle Aquitaine, des bus seront affrétés afin que 500 jeunes escrimeurs de toute la région Nouvelle Aquitaine puissent assister aux Championnats de France.

En parallèle, 3 temps forts sont également envisagés :

- une semaine d'animations en partenariat avec le centre commercial Mériadeck : animations au cœur de la galerie la semaine précédant les championnats à travers des démonstrations, présentation des clubs de la métropole,
- un évènement économique en partenariat avec le Club de la presse de Bordeaux : soirée business autour du sport comme vecteur du bien-être en entreprise et partage de valeurs (350 entreprises de la Gironde attendues et 250 journalistes),
- un forum des ligues et fédérations organisé par le Bordeaux Etudiants Club section Escrime, avec le

concours de Bordeaux Réunions, où la Métropole pourra promouvoir ses équipements afin d'accueillir de nouvelles compétitions sportives : 117 fédérations invitées pour présenter toutes les possibilités d'organiser des événements sur le territoire, ainsi qu'une visite des différents équipements.

II. Budget prévisionnel de la manifestation

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien à hauteur de 45 000 € par la section Escrime du Bordeaux Etudiants Club dans le cadre d'un budget prévisionnel évalué pour l'organisation de la manifestation à 205 500 €.

Charges	€	Ressources	€
Achats : Prestations de services Matières et fournitures Equipement	25 700	Ventes produits finis et prestations de services	5 500
Services extérieurs : Sous-traitance Locations Assurance	63 500	Conseil régional	45 000
Autres services extérieurs : Publicité, Publications Déplacements, réceptions	72 500	Conseil Départemental	45 000
Impôts	2 000	Bordeaux Métropole	45 000
Charges de personnel	35 800	Ville de Bordeaux	45 000
Autres charges de gestion courante	6 000	FF Escrime	5 000
		Aides privées	15 000
TOTAL	205 500	TOTAL	205 500

Il est proposé d'accorder un soutien à hauteur de 15 000 € à l'association Bordeaux Etudiants Club et il appartiendra au BEC Escrime de recalculer son budget prévisionnel sur ces bases ou de rechercher de nouvelles recettes.

III. Intérêt de la manifestation pour Bordeaux Métropole

A quelques mois des Jeux Olympiques de Tokyo d'août 2020, l'organisation de cette compétition de haut-niveau représente une réelle opportunité d'attractivité territoriale. Elle contribue également à la promotion de la Métropole et de ses équipements par l'accueil des différentes fédérations sportives.

Au regard de ces différents éléments, il est donc proposé d'accompagner l'association Bordeaux Etudiants Club section Escrime au travers d'une subvention à hauteur de 15 000 € pour l'organisation de cet événement d'intérêt

métropolitain compte tenu du niveau sportif avec la catégorie séniors (championnat de France élite) et du rayonnement attendu, notamment au travers de la mise en réseau des acteurs du sport prévue au programme (soirée et forum).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat le 19 décembre 2013,

VU la délibération n°2015/052 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande d'aide n°2020-00351 du 18 septembre 2019,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que l'organisation des Championnats de France Fleuret, les 18 et 19 avril 2020 à Bordeaux, par l'Association Bordeaux étudiants club (BEC) section Escrime, présente un intérêt manifeste pour la promotion et le rayonnement de la Métropole. En effet, cette manifestation réunira des athlètes de haut niveau à quelques mois des Jeux Olympiques de Tokyo et visera également à promouvoir les équipements de la Métropole afin d'accueillir de nouvelles manifestations sportives à fort rayonnement.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 15 000 € en faveur de l'association Bordeaux Etudiants Club (BEC) Escrime,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 65748, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JANVIER 2020	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Michel HERITIE
PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2020	